EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil treize

Le cinq mars

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à vingt heures à la mairie

Sous la présidence de Monsieur Jean THOMAS, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 22 février 2013

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 19 Votants : 20

PRESENTS: THOMAS J.- ARDOUIN M.- BRIAND Y.- CHATAL J.P. - DAVID G.- Mme DENIGOT B.- FREOUR J.C.- Mme GICQUIAUX C.- Mme GRUEL N.- GUIHARD A.- Mme LAPORTE M.- F.- Mme LEVRAUD F. - OILLIC J.P.- Mme PANHELLEUX F. - PEDRON A.- Mme PERRAUD C.- Mme PHILIPPE J. -PROU A.- THURIAUD M.

<u>ABSENTS</u>: Mme FRANCO M.- Mme HUGUET E. - JOUSSE E. - Mme LE BORGNE S. - MATHIEU J.P. - PROVOST L.

POUVOIR: Mme LE BORGNE S. à THOMAS J.

Secrétaire de séance : Mme LEVRAUD Françoise

Objet : Ecole de musique CAEM « La musique des arts » Demande de subvention de fonctionnement 2013 au CG56

Afin de permettre le fonctionnement de l'école de musique créée en 2005, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de fonctionnement pour l'année 2013 auprès de Conseil Général.

Le conseil municipal,

Considérant les ateliers proposés et l'intérêt de l'école de musique pour les enfants,

- Sollicite à l'unanimité une subvention de fonctionnement la plus élevée possible auprès du Département du Morbihan,
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer les documents se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Jean THOMAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20130305-2013D16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2013 Publication : 07/03/2013

Pour I"autorité Compétente" par délégation

